

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 029\_2025**

**Séance du vendredi 13 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le vendredi treize juin à dix-neuf heures quinze ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 05 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents** : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Christophe LOUVEAU, M. Franky SALON, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Justine DURETETE, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés** : M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Virginie VASSEUR ayant donné procuration à Mme Françoise WARNEYS, Mme Sandrine BILLIAU ayant donné procuration à Mme Catherine GOEDGEBUER.

**Secrétaire de séance** : Catherine Willems

Fin de la séance : 20h05

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : Renouvellement d'adhésion au dispositif interne de signalement du CDG59 et autorisation de signature de la convention d'adhésion**

**Information au Conseil Municipal (sans vote)**

**VU** La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 6 quater A,

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

La circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,

La délibération n°D2021-30A du 29 juin 2021 du Conseil d'administration du Cdg59 relative à l'adoption d'un dispositif interne de signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes proposé au sein du Cdg59,

La délibération n°D2021-52 du 18 octobre 2021 du Conseil d'administration du Cdg59 relative aux conventions d'adhésion au dispositif interne de signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes du Cdg59 pour les collectivités et établissements publics affiliés, adhérents au socle commun ou non affiliés,

La délibération n°D2021-66 du Conseil d'administration du Cdg59 du 16 décembre 2021 modifiant les conventions d'adhésion au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégrité physique, actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation du Cdg59 pour les collectivités et établissements publics affiliés, adhérents au socle commun ou non affiliés,

L'arrêté n°G2021-12-22 du Président du Cdg59 portant création d'un dispositif de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation au sein Cdg59,

L'avis favorable du Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail placé auprès du Cdg59 du 15 juin 2021,

La délibération du conseil municipal en date du 28 janvier 2022 approuvant l'adhésion initiale au dispositif.

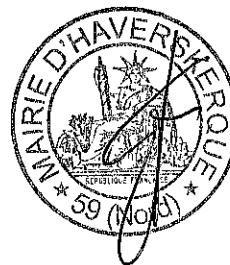
Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Haverskerque procède au renouvellement de son adhésion pour 3 ans au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation, mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59).

Le conseil municipal prend acte sans qu'il y ait lieu à délibération, du renouvellement de la convention d'adhésion au dispositif proposé par le CDG 59 ci-jointe et en autorise la signature par le Maire, décide d'adhérer aux prestations complémentaires proposées par le CDG 59 : le conseil en organisation, la médiation professionnelle, la réalisation d'une enquête administrative, autorise la signature des conventions relatives aux prestations complémentaires et leurs éventuels avenants

Conformément à l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette information est portée à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne pas lieu à un vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Jocelyne DURUT,**  
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le



ID : 059-215902933-20250613-029\_2025-DE